

COMMUNIQUE DE PRESSE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME DE JUILLET 2022

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances y relatives dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées.

1. Durant le mois de juillet 2022, le BCNUDH a documenté **371 violations et atteintes aux droits de l'homme** sur tout le territoire de la République démocratique du Congo, soit une **réduction de 25% par rapport au mois de juin 2022** (475 violations). Cette réduction reflète la diminution à la fois des violations attribuables aux agents de l'Etat (-30%) et des abus attribuables aux membres des groupes armés (-21%). Les agents de l'Etat, principalement des membres des FARDC et de la PNC, sont responsables de 135 violations, soit 36% des violations documentées en juillet 2022 sur l'ensemble du territoire.
2. Dans les territoires affectés par les conflits, **314 violations et atteintes aux droits de l'homme**, commises par toutes les parties ont été documentées en juillet 2022, avec un total de **701 victimes** parmi lesquelles au moins 200 civils (140 hommes, 27 femmes et 33 enfants) victimes d'exécutions sommaires et extrajudiciaires. Les **groupes armés** sont les principaux responsables avec **75% des atteintes documentées dans ces territoires** affectés par les conflits. Le nombre de violations a connu une réduction de l'ordre de 22% par rapport au mois de juin 2022 (405 violations). Cette diminution est due à une baisse des atteintes contre les populations civiles par des membres des groupes armés surtout par les combattants des groupes Nyatura et FDLR, par rapport au mois de juin 2022. Les atteintes par les différents groupes Mayi-Mayi et les combattants de la CODECO ont cependant connu une augmentation significative, alors que les atteintes par les membres des ADF ont diminué au Nord-Kivu mais considérablement augmenté en Ituri, par rapport au mois précédent.
3. Les cas de **violences sexuelles liées au conflit** sur des victimes adultes documentées en juillet 2022 ont **augmenté par rapport au mois précédent**. Le BCNUDH a enregistré au moins 58 victimes adultes (55 femmes et trois hommes) au cours du mois en revue (contre 27 au mois de mai 2022). Cette augmentation est principalement liée au nombre de cas commis en avril et en mai 2022, et documenté au cours d'investigations récentes. A l'instar du mois précédent, les groupes armés sont responsables de la majorité des cas de violences sexuelles commises sur les civils, avec un total de 54 victimes, y compris 51 femmes et trois hommes, en juillet 2022 (25 victimes en juin 2022).
4. Sur le plan judiciaire, pendant la période en revue, le BCNUDH a continué d'apporter son soutien aux autorités congolaises dans le cadre de la **lutte contre l'impunité** des violations et des atteintes aux droits de l'homme. Des condamnations relatives à des violations et atteintes aux droits de l'homme ont été prononcées à l'encontre d'au moins trois militaires des FARDC, trois agents de la PNC et quatre combattants des groupes armés.

5. Par ailleurs, au cours du mois considéré, le BCNUDH a documenté **13 cas de protection individuelle** dont cinq sont imputables à des agents de la PNC, quatre à des autorités administratives, judiciaires et de services de renseignements, deux des militaires des FARDC, deux à des éléments de groupes armés.
6. Pendant le mois de juillet 2022, le BCNUDH a organisé ou soutenu l'organisation d'au moins 16 **activités de renforcement des capacités** auxquelles ont participé 412 femmes et 697 hommes. Ces activités ont porté notamment sur la justice transitionnelle, la sensibilisation aux violences sexuelles, mais également sur les droits de l'homme, le droit international humanitaire, le monitoring des violations des droits de l'homme, la sensibilisation et la formation sur la désinformation et les discours de haine et messages incitatifs à la violence. Ces activités étaient destinées à des acteurs variés y compris des militaires des FARDC, des agents de la PNC, des défenseurs des droits de l'homme, des acteurs locaux de la protection, des acteurs de la société civile.